COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 30 MAI 2017

Conseillers municipaux absents et excusés : Mme Elisabeth VANOLI (qui a donné procuration à M. Gilles PONCHON). Mme Caroline MARTIN. Mme Dominique GUTTIN.

Secrétaire de séance : Mme Myriam TRIPIER.

Observation sur le compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal : néant

Samy FOUCHE et Marie-Claude TARTAIX, membres actifs de la commission culture présentent aux élus le programme de la saison culturelle :
-la soirée du 3 Juin : « Musikasonges » Troupe en résidence aux Vals du Dauphiné.
Les écoles sont invitées le 3 Juin par la Cté de Communes.
-la fête de la musique : 24 juin, sur la place : 11 h Chansons rock : « Psycho » ; 12h30 Expo d'art mangeable (repas partagé) et en soirée : DJ Couf couf.
-les soirées d'été sous la halle, 4 soirées : 4 styles différents :
J. 17/08 : Déambulation « Bienvenue à bord du Chancelor » ; V.18/08 : Seul en scène « Molière Montfaucon » (club de foot figurants pour le tableau final ?) ; S.19/08 : Ciné-concert « L'ennemi silencieux », documentaire de 1930 ; D. 20/08 : musique à danser, « Grand bal des cousins » formation de 9 musiciens.
-la saison 2017/2018 :
*samedi 21 octobre 2017 à l'église : Piano : « Requiem de Fauré »
*samedi 4 novembre 2017 à la salle du peuple : Bal : « Bal Folk » (partenariat Esperluette)
*vendredi 22 décembre 2017 à la salle du peuple : Musique : « Lady Flow » + film sur bateau
*samedi 20 janvier 2018 à la salle du peuple : BD Concert : « Groenland Manhattan » (partenariat médiathèques VDD)
*samedi 17 mars 2018 : Théâtre de rue : « Cabinet de poésie générale ».
Mars 2018, dans l'espace public : Lectures communes ; Grande lessive.
*samedi 21 avril 2018: Théâtre : « Le Prénom »
*jeudi 26 avril 2018 : Théâtre à Chirens : « Ubu » (partenariat MC2). Réservation des places et covoiturage à organiser
*samedi 28 avril 2018 : à la salle du peuple : Chansons : « les Tit'Nassels » (partenariat Chansons Buissonnières)
*samedi 23 juin 2018 : Fête de la musique.
*Soirées d'été 2018 : les 17, 18 et 19 Août, 10ème anniversaire.

Le conseil municipal remercie Samy et Marie-Claude pour leur intervention, et pour tout le travail réalisé au sein de la commission culturelle.

I.SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

OBJET : LISTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2017 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le 11 Avril 2017, il s'est réuni pour le vote du Budget Primitif 2017. A l'article 6574 des dépenses de fonctionnement, la somme de 12 000.00 € a été prévue pour les subventions communales.

Monsieur le Maire expose aux élus les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2017 présentés par les associations et examinés par la Commission des Finances le 2 Mai 2017.

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance de toutes les demandes de subventions, après études et délibérations, et à l'unanimité :
-DECIDE d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS :	
Val Virieu	2 700.00 €
Assoc. Locale d' Aide à Domicile	900.00 €
Club Sportif de Virieu	800.00 €
Assoc. Familles Rurales	750.00 €
Assoc. Tennis Club	800.00 €
SSIAD des Deux Vallées	300.00 €
Basket Club Vallée Bourbre (B.C.V.B)	450.00 €
VUMRAC section Virieu	50.00 €
Restos du Cœur	1 000.00 €
Plexus	550.00 €
Société Protectrice des Animaux	336.60 €
Esperluette écrit et art	500.00 €
Ligue Enseignement de l'Isère	200.00 €
Secours Catholique Isère	200.00 €
Secours Populaire Français	400.00 €
Union Défense Associations Isère	200.00 €
Comité des fêtes Chélieu	200.00 €
Dans les Pas de Jongkind en Dauphiné	150.00 €
Les Randonneurs de la Bourbre	150.00 €
Sou des Ecoles Publiques	150.00 €
Amicale des Donneurs de Sang	150.00 €
Assoc. Vivre Encore St Geoire	50.00 €
Banque Alimentaire de l'Isère	120.00 €
Judo Club Vallée de la Bourbre	350.00 €
Amicale des Pompiers Châbons	50.00 €
Cieléterre	50.00 €
L'Arbre à Danses	50.00 €
Foot salle	200.00 €
Hand Bièvre Terres Froides	50.00 €
A.F.A.R	50.00 €
M.F.R Mozas	60.00 €

-INDIQUE que la somme totale des subventions aux associations répartie comme indiqué ci-dessus s'élève à : 11 966.60 € ; la somme restante au compte 6574 étant de 33.40 €.

=======

Suite à l'incendie des locaux à La Tour du Pin, sont inclues dans ces sommes, des subventions exceptionnelles d'un montant de :
*500 € pour les Restos du Cœur
*200 € pour le Secours Populaire.

Quelques associations n'ont pas fourni à ce jour tous les documents demandés pour l'attribution d'une subvention communale : si pas de réponse avant fin juin, les sommes retourneront dans le « pot commun ».

Demande de subvention reçue récemment :
Le SIVU du gymnase Pravaz vient d'adresser en mairie une demande de participation financière de 121 € par enfant pour 9 enfants de la commune qui fréquentent les installations sportives du lycée Pravaz. Le conseil municipal ne donne pas suite car les lycées dépendent d'une compétence régionale.

II.URBANISME:
Le Maire.
*Permis de Construire : déposé le 14.04.2017 par la SCI du Marais, (Sté PLEX) pour la construction d'un bâtiment de stockage (1970 m2) et d'un convoyeur le reliant à un des bâtiments existants, et d'un bassin de rétention des eaux d'incendie. Il existe une zone de boisement protégé (et non pas classé) dans une parcelle à construire : des arbres seront replantés plus loin (zone pique-nique, jardins partagés…)
Avis favorable est donné.

*Débats sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) du PLUI des Vallons de La Tour et de la Vallée de l'Hien :
L'objectif est, à terme, de ne disposer que d'un seul et unique PLUI couvrant l'intégralité des Vals du Dauphiné. Un document de 60 pages est présenté aux élus sur lequel le service urbanisme des VDD demande de délibérer.
L'objectif est, à terme de ne disposer que d'un seul et unique PLUI couvrant l'intégralité des Vals du Dauphiné.
En ce qui concerne le PLU de Virieu, approuvé en mars 2014, peu de modifications seront nécessaires pour sa mise en conformité avec le futur PLUI des VDD.

OBJET : ELABORATION DU PLUi SECTEURS DES EX VALLONS DE LA TOUR ET DE L'EX VALLEE DE L'HIEN-PRESENTATION ET DEBAT SUR LE PADD (PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE) :
Vu l'arrêté préfectoral n° 38-2016-11-10.009 modifié portant création de la Communauté de communes des Vals du Dauphiné
Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 153-8 à L. 153-13.
Le Maire expose que par délibération :
Du 14 décembre 2015, le Conseil communautaire des vallons de la Tour a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
Du 15 décembre 2015, le Conseil communautaire de la vallée de l'Hien a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
Du 6 Avril 2017 la communauté de communes des Vals du Dauphiné a décidé de fusionner les deux procédures de PLUi des ex communautés de communes des vallons de la Tour d'une part et de la vallée de l'Hien d'autre part,
Du 4 mai 2017, le Conseil communautaire des Vals du Dauphiné a débattu des orientations du PADD
Le Maire explique qu'un diagnostic a été établi pour l'ensemble des ex territoires vallons de la tour et vallée de l'Hien. Ce diagnostic a permis de dégager des enjeux aux deux échelles :
Celle de l'ensemble du territoire
Celle de chacune des communes membres.
Ce diagnostic a été présenté aux habitants, aux élus du territoire à plusieurs reprises.

Depuis plusieurs réunions de travail et de concertation ont été menées à l'échelle de l'ensemble du territoire des ex territoires des vallons de la Tour et de la Vallée de l'Hien en vue de la préparation du projet d'aménagement et de développement durable.
Il ressort de ce processus la mise en avant d'enjeux importants pour l'ensemble du territoire et des communes membres, en particulier :
Accompagner le développement démographique du territoire par a production d'environ 300 logements/an tout en évitant la surconsommation foncière et en développant une offre en logements adaptés à tous les besoins ;
Accompagner les besoins des habitants par une évolution des équipements en renforçant l'offre structurante à l'échelle du territoire et veillant à maintenir des équipements de proximité ;

Renforcer l'importante économie locale en équilibre avec le développement démographique, en :
Développant et confortant les ZAE communautaire structurante et en maintenant des espaces d'accueil économiques de proximité,
Facilitant l'évolution des entreprises industrielles et artisanales existantes,
Valorisant le commerce et en le préservant dans la ville centre de la Tour du Pin et dans les bourgs relais
Développant le tourisme et les loisirs notamment à partir des ressources naturelles locales (étangs, cours d'eau espaces naturels permettant le développement des loisirs de pleine nature) et en valorisant le terroir,
Créant des conditions propices à la pérennité de l'agriculture notamment dans ses fonctionnalités et le maintien de son foncier
Valoriser nos paysages et la qualité des milieux naturels : par leur protection mais aussi la valorisation de leurs usages
Le Maire présente les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable à débattre.
Il rappelle que le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) doit intégrer les points suivants :

Le PADD selon l'article L151-5 du code de l'urbanisme définit
1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques
2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Tenant compte des objectifs et des enjeux issus de la phase diagnostic, le PADD de la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné portant sur les territoires des ex communautés de communes des Vallons de la Tour et de la Vallée de l'Hien dont le projet détaillé est annexé à la présente délibération, s'attache à définir un projet intercommunal, tout en respectant les enjeux spécifiques à chaque commune.

Le PLUi constitue une opportunité pour traduire une pratique intercommunale solidaire et traiter des problématiques complexes de l'aménagement et du développement.

Le territoire du PLUI est un territoire confronté à des enjeux particuliers :
L'accueil de nouvelles populations, la réponse aux évolutions des besoins en logements notamment en lien avec le vieillissement d'une part et l'accueil des jeunes ménages d'autre part,
La gestion des mobilités et l'articulation équilibrée entre campagne et ville

-Le confortement des fonctions de centralité et de l'attractivité de la ville centre de la Tour du Pin
-L'accès aux services de proximité,
-Le développement de l'emploi local,
-La préservation des équilibres environnementaux et paysagers,
-La valorisation du territoire dans toutes ses composantes.
Aussi pour répondre à ces enjeux, le PLUi a pour ambition de valoriser les territoires des Vallons de la Tour et de la Vallée de l'Hien au sein des Vals du Dauphiné comme territoires d'accueil : accueil résidentiel, accueil économique, accueil d'équipements et de services structurants. Cette ambition est portée par une situation privilégiée : la forte accessibilité routière et ferroviaire, la proximité de la métropole lyonnaise, de l'aéroport international de Saint-Exupéry et des agglomérations Grenobloise et de Chambéry.
Le développement induit par cet accueil n'est pas subi, mais maîtrisé de façon à préserver les qualités supports de l'identité et de l'attractivité du territoire : son paysage, ses milieux naturels (en particulier ceux liés à l'eau), son patrimoine bâti dauphinois si caractéristique. Le développement envisagé s'intègre donc dans une démarche qualitative : valorisation des espaces urbains, confortement des centralités, développement de l'emploi et des services à la population, préservation des paysages emblématiques et de la naturalité.

Le PLUI s'inscrit dans un contexte de transition :
Le contexte territorial est très évolutif avec les fusions des EPCI au sein des Vals du Dauphiné depuis le 1er janvier 2017.
De nouveaux outils et une nouvelle échelle de réflexion sont lancés dans les différents domaines économiques, de l'habitat, des déplacements. Aussi le PLUi recherche une large ouverture et laisse volontairement des marges d'évolution dans ces domaines de façon à permettre la mise en œuvre des politiques communautaires à venir. Toutes les orientations mises en place ne doivent pas être considérées comme bloquantes vis-à-vis des évolutions futures des politiques économiques, résidentielles, des équipements et de mobilité.
La démarche du projet territorial a identifié de nombreuses possibilités de développement, toutes ne sont pas proposées par ce PLUi. Certains secteurs de développements économiques ou résidentiels possibles ont été identifiés, mais n'apparaissent pas « matures » au moment du débat des orientations sur le développement du territoire. Leur développement est remis à plus tard compte tenu des priorités données :
au recentrage du développement sur les espaces déjà urbanisés ;
aux espaces économiques ou résidentiels ayant déjà fait l'objet d'investissements publics dans les infrastructures et les équipements.

Le PLUI raisonne à une échéance de 12 ans.

Un exposé des orientations proposées au débat suit.

Il comporte notamment des orientations en matière de soutien au développement démographique et au développement économique dans toutes ses dimensions (agricole, industrielle, artisanale, commerciale, touristique…), en matière de politique des équipements (dans toutes leurs composantes, y compris numérique) et des loisirs.
Les orientations en matière de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques sont aussi proposées.
Concernant la structuration urbaine du territoire, il s'agit de conforter l'armature urbaine à partir de la ville centre et des bourgs relai de St Victor de Cessieu et de Biol.
La question de l'organisation des déplacements est présentée de façon constituer une offre de service structurante pour les habitants et les entreprises du territoire.
La question énergétique constitue aussi un point de développement du territoire, il est proposé de rechercher des modes de valorisation des ressources locales pour favoriser la transition énergétique.

Le Maire précise :
* que les orientations proposées pour le PADD ont été présentées en réunions publiques et ont suscité des remarques dont il a été tenu compte ;

Sur proposition du maire, un débat s'engage entre les conseillers municipaux où cours duquel les points de vue s'expriment sur les orientations générales du PADD évoquées précédemment et notamment sur les points suivants :

Les axes et orientations débattus et retenus sont :
1. L'ambition du territoire
***Un PLUI dans un contexte de transition**
***Un territoire d'accueil et de qualité**
***Une diversité source de synergies**
2. Une production de logements dynamique mais durable, favorisant mixité et économie d'espace
***Les principaux constats**
***Permettre une croissance démographique estimée à environ 1,4% par an pour 12 ans (2018-2029)**
***Produire environ 300 logements neufs par an en favorisant la mixité sociale et générationnelle**
***Favoriser l'émergence de logements moins consommateurs d'espaces pour réduire les besoins en foncier et limiter l'impact du développement sur l'agriculture, l'environnement et le paysage**
***Accompagner les besoins des habitants par une évolution des équipements**
3. Réinvestir et se réapproprier les centralités :
***Les principaux constats**
***Orienter le développement du territoire sur les enveloppes urbaines des centres-villes et centres-villages**
***Favoriser l'appropriation, l'animation et la qualité de vie des centres urbains**
***Maintenir le niveau d'accessibilité du territoire, tout en veillant à limiter les nuisances liées aux infrastructures pour améliorer l'image, l'attractivité et le cadre de vie du territoire**
4. Favoriser un développement économique cohérent à l'échelle des VDD dans des espaces de qualité
***Les principaux constats**

***Rechercher le développement de l'emploi local**
***Favoriser un développement économique cohérent**
***Renforcer la qualité d'accueil**
***Pour un développement commercial équilibré**
***Rechercher le renforcement des activités de tourisme et de loisirs**
***Valoriser l'agriculture comme composante essentielle du territoire**

5. Maintenir les qualités naturelles et paysagères comme support d'attractivité

***Les principaux constats**
***Préserver le paysage patrimonial existant**
***Se développer en valorisant les qualités paysagères du territoire**
***Encourager la requalification paysagère et urbaine des sites sensibles du territoire**
***Valoriser les principales entrées du territoire des Vals du Dauphiné**

***Prendre en compte des risques dans les développements urbains**
***Maintenir les qualités naturelles comme support d'attractivité**
***Respecter le cycle et de la qualité de l'eau**
***Gérer les nuisances liées aux infrastructures routières et ferroviaires**
***Participer aux objectifs de limitation les émissions de gaz à effet de serre**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après avoir débattu, et en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du débat sur le PADD conformément à l'article L153-12 du Code de l'Urbanisme.

=======

*Déclaration d'intention d'aliéner :
-reçue le 23 Mai 2017 de Me Caroline MARTIN, notaire à Virieu, pour la vente de la propriété de Mme PEREZ, rue du Vallon de Lamartine.
Prix de vente : 125 000.00 €. Acquéreur : M. LE BASTARD de Grenoble.

-reçue le 30 Mai 2017 de Me Nathalie LAYDEVANT DAL FITTO, notaire à Le Grand-Lemps, pour la vente d'une grange et terrain, ruelle du Trêve, propriété de M. PINET.
Prix de vente : 18 000.00 €. Acquéreur : Mme CAMACHO de Virieu.

Pour ces deux ventes, la commune n'entend pas exercer son droit de préemption.

III.VOIRIE ET RESEAUX :
Henri RIVIERE indique au conseil municipal que le chiffrage des travaux de voirie 2017 est en cours. Le nettoyage des talus a été réalisé.
Le Syndicat des eaux est intervenu pour nettoyer le bassin d'orage situé vers la halle des sports.

IV.TRAVAUX-BATIMENTS:
Gilles BREDA fait part des travaux en cours ou à réaliser dans les bâtiments communaux.

*Ancienne mairie :
Comme il y a un changement de destination au rez-de-chaussée (accueil du public) ; il convient de déposer un permis de construire pour les travaux envisagés.
Le cabinet Sud-Est Prévention a été choisi pour élaborer ce dossier.
(budget d'environ 10 000 €).
L'Architecte des Bâtiments de France a validé le choix des fenêtres en bois-alu.
Une demande de subvention va être adressée au conseil départemental, service du patrimoine, pour la restauration de la toiture, des chenaux et des fenêtres.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REFECTION DE LA TOITURE, DES CHENAUX ET DES FENETRES DE L'ANCIENNE MAIRIE AU SERVICE PATRIMOINE DU DEPARTEMENT :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de restauration de l'Ancienne Mairie, bâtiment communal remarquable avec un certain cachet : la toiture, les chenaux et les fenêtres vont être restaurés.

L'Ancienne Mairie, située au 150 rue du château, est un bâtiment communal construit en 1892. Il abritait autrefois la Justice de Paix, l'école publique de garçons, et les services administratifs de la mairie de 1892 à 1974.

Monsieur le Maire rappelle que pour ces travaux, il a rencontré récemment l'Architecte des Bâtiments de France et l'Architecte du C.A.U.E. Ces travaux de rénovation ont été estimés à 60 000.00 € H.T. Ils seront programmés au 2ème semestre 2017.

En conséquence, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à approuver le programme des travaux de réfection de la toiture, des chenaux et des fenêtres de l'Ancienne Mairie, et à solliciter une subvention au service Patrimoine du Conseil Départemental de l'Isère,

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, et après avoir délibéré, à l'unanimité :
-APPROUVE le programme de travaux de réfection à l'Ancienne Mairie,
-DONNE son accord afin que soit déposée une demande de subvention aussi élevée que possible auprès du service Patrimoine du Conseil Départemental, au titre de ces travaux,
-INDIQUE que le plan de financement de l'opération sera le suivant :
Coût estimatif global…….…… 60.000,00 € H.T

-Prêt bancaire ……... 20.000,00 € H.T
-Subvention du Département…… ……..…30.000,00 € H.T
-Auto-financement……..10.000,00 € H.T
-AUTORISE Monsieur le Maire à déposer cette demande de subvention auprès du service Patrimoine du Département de l'Isère, et à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

=======

*Trésorerie : Le maire et Gilles BREDA ont reçu l'ADMR qui serait intéressée pour louer ce bâtiment, peut-être avec une autre association.

*Salle du Peuple : suite au sinistre du 8 Décembre, les fenêtres ont été changées, reste à refaire l'auvent.
L'écran de cinéma va être changé.

*Aire de jeux :

OBJET : APPROBATION DEVIS ET DEMANDE DE PARTICIPATION A LA COMMUNE DE PANISSAGE POUR L'ACHAT D'UN JEU :

Monsieur le Maire indique aux élus que certains jeux de l'aire de jeux située au stade, sont en mauvais état et sont à remplacer.

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'élaboration d'un Contrat de Pays avec le District de Virieu (dans les années 1990) une convention avait été établie entre les communes limitrophes de Virieu et Panissage pour l'achat du mobilier urbain à l'aire de Jeux, rue du stade, à Virieu. Sur cette convention était indiqué que la commune de Virieu réglerait la totalité de la facture, et que la commune de Panissage reverserait à Virieu 30% du montant H.T de cet achat. Depuis cette date, la commune de Panissage a toujours reversé 30% du montant H.T du mobilier de l'aire de jeux, à la commune de Virieu.

Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré dernièrement un fournisseur de jeux, et un devis a été réceptionné pour une cabane avec toboggan gamme « BABY ».

Le montant H.T de cette structure s'élève à : 10 554.60 €, soit :
12 665.52 € TTC, y compris 63m2 de gazon synthétique, et 5 m2 de dalles amortissantes.

Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé du Maire, et pris connaissance du devis :
-APPROUVE le devis de l'entreprise QUALI rhône-alpes cité de LYON, Rhône, d'un montant H.T de : 10554.60 €, soit 12 665.52 €,
-DEMANDE à la commune de Panissage, une participation financière de
3 000.00 € sur l'achat de ce jeu.
-AUTORISE le Maire à signer le présent devis et toutes pièces se rapportant à ce dossier.
Crédits prévus à l'article 2158 du Budget Primitif 2017.

=======

Le Maire informe qu'il a pris un arrêté municipal interdisant de fumer dans l'aire de jeux de la rue du stade (référence Code de la Santé). Des cendriers seront installés aux entrées.
La cabane en bois est dégradée et souillée. Faut-il la nettoyer ou la supprimer ?

V. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS OU REUNIONS :

-Commission Vie associative :
Gilles PONCHON
*L'Assemblée Générale ordinaire, puis extraordinaire du Judo club s'est déroulée le 9 mai. L'ensemble des 4 membres du bureau présenteront leur démission fin août. Le bilan financier sur l'année est de : -841.69 €.
Gilles PONCHON a demandé pourquoi aucune demande de subvention n'avait été faite. Le bureau a estimé que vu la forte probabilité que le club s'arrête, il n'était pas logique de demander une subvention.
Pour maintenir une activité Judo sur Virieu, Monsieur BARBIER, Président du club de Montrevel, envisage de créer une antenne de ce club ici, et le club de Virieu serait dissout. Cela permettrait aux 2 clubs actuels de se maintenir. Le club de Montrevel a lui aussi vu ses effectifs fortement diminuer ces dernières années.
*La préparation du 19ème Slalom automobile du dimanche 11 juin se poursuit, une réunion est prévue ce mercredi 31 mai 2017, Jocelyne JONAS nous représentera, Gilles étant pris par une réunion aux Vals du Dauphiné.
*Un tournoi de sixte (foot) se déroulera le samedi 10 juin. L'Assemblée Générale du club foot est programmée le samedi 1er juillet.

-Commission Communication :
*Le planning du comité de rédaction est fixé pour le bulletin « actualités municipales », parution prévue début juillet. Son contenu n'est pas figé si vous avez des propositions articles (retour des Commissions…) elles seront étudiées, la date limite est fixée au lundi 12 juin.
*Des réunions de la commission consacrées au site internet se déroulent actuellement, nous proposons de conserver le nombre de 5 rubriques ainsi que leur libellé.
On voudrait ne pas trop retarder le développement technique du futur site. L'accès, la lisibilité devraient être améliorés.

-Commission Environnement
Une personne s'est inscrite pour le concours des jardins. Faut-il maintenir ce concours l'an prochain ?
Martine LODI présente aux élus les propositions de la commission pour les futures décorations de fin d'année. Le fournisseur choisi est : Crélight. L'estimation globale est de : 5 889.00 €. Le matériel est garanti 2 ans.
Le conseil municipal donne son accord pour ces achats.

-Activités Economiques :
Myriam TRIPIER indique au conseil municipal que le 2ème Forum des Professionnels se tiendra les 24 et 25 mars 2018. Les 7 communes sont partantes, le Conseil Communautaire des Vals du Dauphiné dira en septembre s'il participe ou non.
Un courrier à tous les professionnels concernés partira en juin.
Marché de producteurs : l'enquête a révélé beaucoup d'inquiétudes sur le devenir du marché du vendredi. L'objectif est au contraire de le pérenniser. On va proposer à des producteurs locaux de venir renforcer ce marché, et de déposer aussi leurs produits dans les supérettes locales. L'idée de marchés festifs d'été alternativement dans les communes de la vallée est lancée.

-C.C.A.S :
Marie-Agnès TOURNON
Suite aux questionnaires envoyés à tous les jeunes de 12-15 ans, déjà quelques réponses pour la rencontre du vendredi 16 juin 19 h à l'ancienne mairie.
Réunion de préparation : mardi 13 à 20 h.

Jardins partagés : un groupe est allé visiter deux formules de jardins partagés

-SIVU des Ecoles :
Gilles BOURDIER informe les élus :
- qu'une représentation « chorale » des enfants du SIVU aura lieu le vendredi 2 juin à 18 h 30 à la salle du peuple.
- que les travaux de sécurisation de l'école sont presque finis. (portail d'évacuation côté garderie)
-que les activités des rythmes scolaires (TAPS) vont continuer pendant une année au moins.

VI.QUESTIONS DIVERSES :
-Personnel communal :
Le portail CIRIL du Centre de Gestion est opérationnel depuis peu. Ce portail permet de situer par année les avancements d'échelon ou de grade pour chaque agent communal.
Pour 2017 : après le grade d'Agent de Maîtrise Principal au 14 Mars 2017 pour Damien CHEVALLIER, il est proposé l'avancement au grade d'Adjoint Administratif Principal de

1ère classe pour Sylvie TROUILLOUD et au grade d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe pour Eddy LACROIX.

OBJET : CREATION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ère CLASSE :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :
Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.
La délibération doit préciser :
- le grade correspondant à l'emploi créé.
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de non titulaire créé en application des trois derniers alinéas de l'article 3 de la loi précitée.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 14 Mars 2017,
Considérant la nécessité de créer **un** emploi d'**Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère Classe** en raison de l'ancienneté dans les échelons et dans les services effectifs de l'Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe,
Monsieur le Maire propose à l'assemblée,
- la création d'un emploi d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère Classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires,

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 30 Mai 2017,
Filière : administrative
Cadre d'emploi : Adjoint Administratif Territorial
Grade : Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère Classe
- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi sont inscrits au budget primitif 2017, chapitre 12, article 6411. Cette création est effective au 30 Mai 2017.
ADOPTE à l'unanimité des membres présents.

=======

OBJET : CREATION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2ème CLASSE :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :
Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.
La délibération doit préciser :
- le grade correspondant à l'emploi créé.

- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de non titulaire créé en application des trois derniers alinéas de l'article 3 de la loi précitée.
Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 14 Mars 2017,
Considérant la nécessité de créer **un** emploi d'**Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème Classe** en raison de l'ancienneté dans les échelons et dans les services effectifs de l'Adjoint Technique Territorial, à compter du **1er Septembre 2017,**
Monsieur le Maire propose à l'assemblée,
- la création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème Classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires,
Le tableau des emplois sera ainsi modifié à compter du 1er Septembre 2017,
Filière : Technique
Cadre d'emploi : Adjoints Techniques Territoriaux
Grade : Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème Classe
- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi sont inscrits au budget primitif 2017, chapitre 12, article 6411. Cette création sera effective **au 1er Septembre 2017.**
ADOPTE à l'unanimité des membres présents.

=======

Information des Vals du Dauphiné :
-la Maison de services au public :
est située 82 chemin des pâquerettes à PONT DE BEAUVOISIN.
Cette MSAP est ouverte à tous et accessible aux personnes à mobilité réduite.
Horaires d'ouverture :
Lundi, mardi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 17h.
Mercredi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 18h
Jeudi : non-stop de 8h45 à 17 h
Vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.
Des permanences sur rendez-vous ont lieu à l'accueil de La Tour du Pin et St Victor de Cessieu. Possibilité de rendez-vous à domicile.

La garderie itinérante pour les enfants jusqu'à l'âge de 3 ans a ouvert récemment dans les locaux du RAM.

-2 entreprises nouvelles sur la commune :
M. Nicolas POIRE, chemin des Tournelles : travaux de maçonnerie et bâtiments.

Mme Daniela PIRES, rue du Vallon de Lamartine : maître artisan coiffeur.
2 fins d'activité : CAROLINE Coiffure et LIARD maçonnerie.

-La Poste :
Les maires du secteur se sont rencontrés à Virieu, à l'initiative du Groupe Citoyen, pour échanger sur leurs difficultés face à la direction de la Poste. (horaires d'ouverture…)

Le Maire a rencontré récemment des représentants de la Poste : les horaires d'ouverture au public vont passer à 15 h par semaine au lieu de 30 h.
Une discussion s'engage entre les élus sur les éventuelles solutions à envisager : maintien du bureau de poste, création d'une agence postale communale, ou relais poste chez un commerçant. (Le loyer de la Poste reste à percevoir jusqu'en 2019).
Les élus préconisent le maintien des horaires actuels, et ont des doutes sur le taux de fréquentation annoncé par la Poste.

-Elections législatives des 11 et 18 Juin 2017 :
Scrutin de 8 h à 18 heures.

1er tour : dimanche 11 Juin 2017 :

-de 8 h à 10 h 30 : Michel MOREL (président du bureau de vote)
Martine LODI
Elisabeth VANOLI

-de 10 h 30 à 13 h : Marie-Agnès TOURNON (présidente du bureau de vote)
Martine LODI
Myriam TRIPIER

-de 13 h à 15 h 30 : Henri RIVIERE (président du bureau de vote)
Caroline MARTIN
Dominique GUTTIN

-de 15 h 30 à 18 h : Michel MOREL (président du bureau de vote)
Marie-Agnès TOURNON
Marion COQUILLE

2ème tour : dimanche 18 Juin 2017 :

-de 8 h à 10 h 30 : Gilles BREDA (président du bureau de vote)
Myriam TRIPIER
Elisabeth VANOLI

-de 10 h 30 à 13 h : Gilles BREDA (président du bureau de vote)
Caroline MARTIN
Gilles PONCHON

-de 13 h à 15 h 30 : Henri RIVIERE (président du bureau de vote)
Gilles BOURDIER
Gilles PONCHON

-de 15 h 30 à 18 h : Michel MOREL (président du bureau de vote)
Gilles BOURDIER
Myriam TRIPIER

-Invitations :
*d’Esperluette : à l’exposition du 31 mai au 30 juin 2017 « Anne Poupard », Empreintes, traces, travaux sur papier, encres, gravure, livres d’artistes, céramique.
Le vernissage aura lieu demain à 18 h 30. Atelier livre d’artiste : 17 juin de 10 h à 17 h.

=======